Procès-verbal de séance

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Conseil Municipal — Salle du Conseil Municipal — 18:30

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Présents : Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA, Murielle LE GOFF, Pierre SANCHEZ, Claude ARNAL, Jean-Luc PUEYO, Fabienne BENSIALI-SARAZI, Jean-André ROQUES, Richard SEGHIER, Florence GIRAUD, Stéphane RENON, Jean-François FABRE, Florence DUMONT, Sébastien MUMLER, Audrey DELDON, Vanessa ANCELIN, Nadir SAHARI, Jean-Philippe NICOULEAU, Alison MESURON, Emma BERTUEL, Patrick BARRIOT, Virginie CABROL, Isabelle DE MIRAS, Aurélie DEFAY, Gaëtan GUERIN
Excusés : Erika VIDAL
Quorum : atteint (25 / 29 membres en exercice, seuil 15). Les procurations ne comptent pas pour le quorum.

2. LECTURE DES PROCURATIONS

Catherine ASSALIT à Murielle LE GOFF, Robert BARBAZO à Aurélie DEFAY, Hugues CAUMETTE à Gaëtan GUERIN

3. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance précédente (vote et délibération communs).
Secrétaire de séance proposé·e : Pierre SANCHEZ
Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ (délibération n° 2026-CM-077)

4. AJOUT DE QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

(points ajoutés après l'envoi de la convocation — vote d'ajout à l'ordre du jour, délibération unique n° 2026-CM-078)

1. Adhésion à la SPL Agence Régionale De l'Energie et du Climat Occitanie (SPL AREC OCCITANIE) — Lors de sa séance du 4 août le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs...

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — AJOUT ACCEPTÉ (point débattu en fin d'ordre du jour)

2. Modification des conditions du protocole d'accord proposé aux futurs médecins généralistes — La difficulté d'attirer des médecins généralistes en quête de mobilité est liée pour une grande part au contexte...

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — AJOUT ACCEPTÉ (point débattu en fin d'ordre du jour)

Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099

3. Tarifs vente de chars du carnaval — Actuellement, pour aider les autres communes qui n'ont pas de chars de carnaval, nous leur proposons de nous les...

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — AJOUT ACCEPTÉ (point débattu en fin d'ordre du jour)

5. INFORMATIONS AU CONSEIL

COURRIERS REÇUS :

Suivi des engagements municipaux en matière de santé
Reçu le mardi 15 septembre 2026 · Émetteur : Groupe d'opposition "Unis pour florensac"

Suivi des engagements municipaux en matière de sécurité
Reçu le mardi 15 septembre 2026 · Émetteur : Groupe d'opposition "Unis pour florensac"

> • Vincent GAUDY : A propos des demandes du groupe d'opposition en matière de sécurite et de santé, monsieur le maire propose que les visites du Centre de Sécurité Urbain et de la Maison de santé soient organisées après la prochaine séance du conseil municipal, certains membres souhaitant y participer n'étant pas présents ce jour.

COURRIERS ENVOYÉS :

Carte d'accès au SICTOM et dépôts sauvages
Envoyé le mardi 1 septembre 2026 · Destinataire : Aurélien LOPEZ-LIGUORI

Fermeture du bureau de poste de Florensac
Envoyé le jeudi 30 juillet 2026 · Destinataire : Jerome DELFOUR - Directeur secteur d'Agde

↳ **Réponse reçue le 01/09/2026 de Jerome DELFOUR - Directeur secteur d'Agde — Fermeture Poste - Réponse courrier du 30 juillet 2026**

↳ **Réponse envoyée le 04/09/2026 à Jerome DELFOUR - Directeur secteur d'Agde — Fermeture Poste - Réponse courrier du 01/09/2026**

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS :

Acquisition de buts de football mobiles
N° Engagement N°563 du jeudi 24 septembre 2026 · Montant : 3 499.16 € HT

L'association Union Sportive Olympique Florensac-Pinet nous a fait remonter le besoin d'acquérir des "buts transportables".Nous avons consulté plusieurs entreprises et sélectionné le moins disant qui proposait également une livraison gratuite.

Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099

Objet de la consultation	Entreprise	Adresse	Montants en € HT	Offre retenue
Buts mobiles Azteca	DECATHLON PRO	59 650 Villeneuve d'Ascq	3 499.16 € HT	☑
Buts mobiles Azteca	INTERSPORT	34500 BEZIERS	3 534.90 € HT	☐
But transportable à 360°	CASAL SPORT	67 129 MOLSHEIM	3 599.00 € HT	☐

Réparation système de climatisation primaire

N° Engagement N° 559 du vendredi 28 août 2026 · Montant : 3534.00 € HT

L'un des systèmes de climatisation de l'école élémentaire est tombé en panne à la fin de l'année scolaire.Nous avons consulté les entreprises du secteur susceptibles de réparer ou de changer cet équipement.Plusieurs offres ont été reçues.

Objet de la consultation	Entreprise	Adresse	Montants en € HT	Offre retenue
Remplacement climatisation HS	SAS LLARI	BESSAN (34)	4 262.50	☐
Remplacement climatisation HS	SARL FCS 34	FLORENSAC (34)	3 534.00	☑
Remplacement climatisation HS	ENG Services	PINET (34)	6 292.00	☐
Remplacement climatisation HS	DELTA Clim	Saint Thibéry (34)	5 215.00	☐
Remplacement climatisation HS	SARL FCS 34	FLORENSAC (34)	1 933.00	☐

Réparation système de climatisation médiathèque

N° Engagement N° 558 · Montant : 10 178.40 € HT

Le système de climatisation de la médiathèque est tombé en panne au printemps 2026. Après plusieurs tentatives infructueuses pour le dépanner, nous avons consulté les entreprises du secteur susceptibles de réparer ou de changer cet équipement.Plusieurs offres et plusieurs solutions ont été proposées :

Objet de la consultation	Entreprise	Adresse	Montants en € HT	Offre retenue
Remplacement groupes de froid	SAS LLARI	BESSAN (34)	10 178.40	☑
Remplacement groupes de froid	SARL FCS 34	FLORENSAC (34)	10 584.00	☐
Remplacement système complet	ENG Services	PINET (34)	61 664.00	☐

Acquisition ethylotest

Afin de pouvoir compléter l'équipement de nos policiers municipaux et renforcer le volet préventif de leur action, il a été décidé de faire l'acquisition d'éthylotest. Nous avons consulté les entreprises du secteur susceptibles de réparer ou de changer cet équipement.Plusieurs offres ont été reçues.

Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099

Objet de la consultation	Entreprise	Adresse	Montants en € HT	Offre retenue
Ethylotest portatif	RAS Distribution	SAUTEYRARGUES (34)	624.60	☑
Ethylotest portatif	Medisafe	LAHONCE (64)	756.76	☐
Ethylotest portatif	Objectif prévention	MARCEY LES GREVES (50)	792.61	☐
Ethylotest portatif	GK PROFESSIONNAL	SAINT MAXIMIN (60)	1035.09	☐

Acquisition d'un écran interactif pour la Médiathèque "Le Ramonétage"

du mercredi 30 septembre 2026 · Montant : 1 452.13 € HT

Cet écran va permettre de proposer dans les meilleures conditions possibles les contenus multimedias de la mediathèque "Le ramonétage" lors des vernissages, des soirées de projections (films, activités ludiques, karaoké) mais aussi pour les sessions de formations sans avoir à "installer" une salle de projection complète.

Objet de la consultation	Entreprise	Adresse	Montants en € HT	Offre retenue
Ecran interactif mobile	OCCI-PHONIE	Puisserguier (34)	1 733.33 € HT	☐
Ecran interactif mobile	IP DEVELOPPEMENT	Trellieres (44)-Bessan (34)	1 452.13 € HT	☑
Ecran interactif mobile	MAVI	Montelimar (26)	1 785.00 € HT	☐

6. ORDRE DU JOUR

1. Décisions prises dans le cadre des délégations

Rapporteur : Vincent GAUDY

Ratification de 2 décision(s) prise(s) dans le cadre des délégations : Campagne de communication - Réseau Pro Santé N°2 ; Convention de présentation et de mise en relation de médecins généralistes.

1. **Campagne de communication - Réseau Pro Santé N°2** (N° DC_2026-015 du jeudi 20 août 2026) — Montant : 5300 € HT
   Au mois de janvier 2026, la commune avait contractualisé avec le groupe "Profession de Santé" pour l'organisation...
2. **Convention de présentation et de mise en relation de médecins généralistes** (N° DC_2026-016 du lundi 31 août 2026) — Montant : 21 000 € HT
   Dans le cadre de la recherche de médecins généralistes, la commune a été démarchée par plusieurs cabinet de...

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-079)

Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099

2. Décision Modificative N°3

Rapporteur : Pierre MARHUENDA

La présente décision modificative se substituera aux DM 1 et 2. Pour une complète information de l'assemblée délibérante, elle reprend l'ensemble des décisions budgétaires prises depuis le vote du budget primitif. La Commune a constaté à la clôture de l'exercice 2025 des rattachements de charges pour 14.747,63 € ainsi que des rattachements de produits pour 114.869,51 € qui n'ont pas pu être prises en charge par la DGFiP, en raison de la panne nationale HELIOS du mois de février 2026. Le conseil Municipal sera amené à se prononcer sur cette proposition de la DGFiP.

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-080)

3. Subventions aux associations

Rapporteur : Murielle LE GOFF

Les associations, qui le souhaitent, peuvent solliciter la commune afin d'obtenir des aides ponctuelles ou plus pérennes. Celles ci seront examinées lors de la séance du conseil municipal sous réserve que les informations requises soient réunies (Éléments comptables précis, justifications précises du projet et/ou du besoin).

- La première demande à examiner concerne la RPE d'Agde
- La seconde demande concerne "La compagnie des Baluffes"
- La troisième demande émane de la commune de Bessan

• **Vincent GAUDY** : demande à l'assistance de donner son avis sur la qualité de la représentation des Balufff's pour le spectacle "TOC TOC" dont la subvention est proposée

• **Vanessa ANCELIN** : Florence DUMONT et Audrey DELDON se rejoignent pour exprimer leur satisfaction d'avoir pu assister à un spectacle de cette qualité dans une commune comme Florensac...

• **Vincent GAUDY** : précise qu'il considère que c'est aussi le travail de la commune d'être en mesure de contribuer au déroulé de ce type de spectacles à florensac.

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-081)

4. Designation du correspondant incendie et secours

Rapporteur : Vincent GAUDY

Suite aux dernières élections municipales, et par combinaison des dispositions de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 citée en référence et de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, le conseil Municipal doit obligatoirement désigner un correspondant incendie et secours parmi vos adjoints ou conseillers municipaux.Cette désignation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.Ce correspondant assure, sous l'autorité du maire, les missions suivantes :participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;concourir à la mise en œuvre des actions relatives à...

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-082)

Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099

5. Bail de la Poste

Rapporteur : Vincent GAUDY

La commune a conclu un bail avec "La Poste" concernant la mise à disposition du local situé au avenue Alexandre Laval. Ce bail arrivant à échéance, il est proposé de le reconduire : Les termes convenus sont les suivants :Bail commercial d'une durée de 9 ans ;Locaux mis à disposition en l'état ;montant du loyer annuel indexé : 31 705,90 € hors taxes et charges ;le preneur remboursera au Bailleur les charges et dépenses de toute nature incombant au Bailleur.Nous le tenons a votre disposition pour que vous puissiez en prendre connaissance en Mairie avant la séance du Conseil Municipal durant laquelle il sera examiné.

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-083)

6. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF 2027-2031

Rapporteur : Murielle LE GOFF

La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) constitue un cadre de coopération entre la Commune et la Caisse d'allocations familiales (CAF), permettant de définir et de coordonner les orientations et les actions en faveur des habitants et des familles sur le territoire. La Convention actuellement en vigueur arrivant à son terme, la Commune souhaite poursuivre ce partenariat avec la CAF et engager le renouvellement de la C.T.G. pour la période 2027-2031. Cette nouvelle convention a vocation à s'appuyer sur un diagnostic partagé du territoire et à prendre en compte les besoins identifiés de la population, notamment dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et, plus largement, des services aux familles. Le...

- **Aurélie DEFAY** : en parallèle de cette proposition, interroge madame LEGOFF, présidente de la Commission Jeunesse sur la prochaine tenue d'une réunion de la dite commission.
- **Murielle LE GOFF** : précise que l'a rentrée scolaire ayant été assez "agitée" (beaucoup de changements d'enseignants et d'organisation), il est prévu que la commission soit réunie très prochainement afin de pouvoir travailler sur les actions et les projets futurs.

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-084)

7. Pacte de gouvernance de l'Agglomération Hérault Méditerranée

Rapporteur : Vincent GAUDY

Instauré par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et désormais codifié dans le CGCT, le pacte de gouvernance est un document cadre visant à définir les relations juridiques, financières et de fonctionnement des EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres. Madame la Présidente de la CA Hérault Méditerranée a inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat portant sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance reposant sur 5 piliers. Le conseil Municipal sera amené à se prononcer sur ce pacte.

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-085)

Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099

8. CA Hérault Méditerranée - Rapport d'activité et Compte financier Unique 2025

(information)

Rapporteur : Vincent GAUDY

Dans le cadre de l'information des communes membres sur l'activité de notre intercommunalité et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHAUDOIR, Présidente de la C.A. Hérault Méditerranée nous a transmis le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, accompagné de son compte financier unique. Ces documents rendent compte de l'action conduite par la Communauté d'Agglomération au cours de l'exercice écoulé et permettent d'en présenter les principales réalisations ainsi que la situation financière. Conformément aux dispositions précitées, le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par vos soins à votre conseil municipal, en séance publique, selon les...

9. SIVOM Canton d'Agde Rapport d'activités 2025

Rapporteur : Vincent GAUDY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39, le Président de ce groupement dont la commune est membre nous a adressé le rapport annuel sur l'activité de son établissement.
Il convient donc d'examiner ce rapport en séance.

- **Vincent GAUDY** : précise les actions du SIVOM en général pour la commune de Florensac en particulier. Il tient à ajouter que prochainement, ouvrira sur le site de Vias, un espace réservé à l'adoption des chiens et des chats.

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-086)

10. BRL - Rapport d'activité 2025

Rapporteur : Vincent GAUDY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39, le Directeur Général a dressé à la commune en qualité de membre de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL le rapport annuel 2025 sur l'activité de son établissement. Il convient donc de l'examiner ce rapport en séance.Nous le tenons à votre disposition pour que vous puissiez en prendre connaissance en Mairie avant la séance du Conseil Municipal durant laquelle il sera examiné.

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-087)

11. EID - Rapport d'activités 2025 - Projet d'établissement

Rapporteur : Vincent GAUDY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39, le Président de ce groupement dont la commune est membre nous a adressé le rapport annuel sur l'activité de son établissement. Il convient donc d'examiner ce rapport en séance.Les éléments relatifs à cette procédure sont consultables en ligne en suivant ce lien :https://www.eid-med.org/content/uploads/2026/04/Conseil-dadministration-du-02-avril-2026_deliberations-2026-04-a-2026-08.pdf

Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099

• **Vincent GAUDY** : précise que l'action de l'EID Méditerranée est assez mal perçue, à tort, car en adoptant les directives européennes en terme de sécurité de traitements ils se retrouvent confrontés à une comparaison peu flatteuse que les touristes peuvent faire entre le littoral languedocien et le littoral Espagnol. Il en ressort que les traitements mis en place sur notre territoire sont respectueux de l'environnement mais produisent des effets beaucoup moins radicaux que ceux utilisés par nos voisins espagnols : l'impact sur l'activité des professionnels du tourisme risque d'en pâtir fortement. Par ailleurs, ces traitements ne peuvent être effectués sur les zones urbaines où sévit le moustique tigre...

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-088)

12. FDI Habitat - Rapport financier 2025

Rapporteur : Vincent GAUDY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39, le Président de ce groupement dont la commune est partenaire nous a adressé le rapport financier 2025 de son établissement. Il convient donc d'examiner ce rapport en séance.Nous le tenons a votre disposition pour que vous puissiez en prendre connaissance en Mairie avant la séance du Conseil Municipal durant laquelle il sera examiné.

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-089)

13. Avis sur la modification simplifiée N°3 du PLU de la commune de Marseillan

Rapporteur : Vincent GAUDY

La commune de Marseillan a engagé la modification simplifiée N°3 de son Plan Local d'Urbanisme en date du 10 avril 2026. conformément aux dispositions de l'Article L153-40 du code de l'urbanisme, la commune de Florensac a été notifiée le 6 aout 2026.

Ce projet porte sur deux points :

- Suppression de l'Emplacement Réservé N°6
- Modification de l'annexe N°1 du PLU et des plans de zonage mentionnant l'E.R. N°6.

Les éléments relatifs à cette procédure sont consultables en ligne en suivant ce lien :

https:/gofile.me/6Mq52/FDtXbuYKs

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-090)

7. QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES AUTORISÉES PAR LE CONSEIL

1. Adhésion à la SPL Agence Régionale De l'Energie et du Climat Occitanie (SPL AREC OCCITANIE)

Rapporteur : Vincent GAUDY

Lors de sa séance du 4 août le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs possibles susceptibles d'accompagner la commune dans le projet de rénovation énergétique des écoles florensacoises (DL_2026-073).Aujourd'hui, il convient d'adhérer à conventionner avec la S.P.L. Agence Régionale de l'Énergie et du climat Occitanie (S.P.L. AREC OCCITANIE). Cette adhésion se matérialisera par l'achat de vingt actions d'une valeur nominale de 15,50 € (Au total 310 €).) Ainsi la commune aura accès à l'ensemble du catalogue de service de la

Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099

S.P.L. AREC Occitanie pour réaliser diverses études et réalisations répondant à l'intérêt général. En l'espèce, la S.P.L. AREC Occitanie mettra à disposition de la commune son expertise et ses moyens pour...

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-091)

2. Modification des conditions du protocole d'accord proposé aux futurs médecins généralistes

Rapporteur : Vincent GAUDY

La difficulté d'attirer des médecins généralistes en quête de mobilité est liée pour une grande part au contexte financier entourant l'accompagnement de l'installation des médecins généralistes selon les zones de tension définies par l'Agence Régionale de Santé Occitanie.Afin de ne pas limiter les conséquences liées à ce découpage territorial plaçant Florensac et "Zone d'Action Complémentaire".Il est proposé de modifier certains termes du protocole d'accord à conclure avec les candidat médecins généralistes désireux de s'installer sur la commune :L'aide à l'installation serait portée à 30 000 € au lieu des 10 000 € initialement proposés ;L'engagement demandé serait de 5 ans au lieu des 3 ans initiaux.

> • **Vincent GAUDY** : propose également que soit adopté le principe de proportionnalité de cette prime en fonction de la durée d'engagement et également en fonction de la quotité de service assurée par le médecin généraliste candidat à l'installation (plein temps = 5 j et engagement plein = 5 ans). Le conseil approuve cette proposition.

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-092)

3. Tarifs vente de chars du carnaval

Rapporteur : Fabienne BENSIALI-SARAZI

Actuellement, pour aider les autres communes qui n'ont pas de chars de carnaval, nous leur proposons de nous les louer. Cela leur permet d'avoir des chars décorés sans avoir à les acheter. Pour Florensac qui achète chaque année les 9 chars au prix de la commune cela permet de réduire l'impact financier du défilé du carnaval.A l'heure actuelle, nous proposons les tarifs suivants : 1 char pour la journée : 50 €Le convoi complet de 9 chars pour la journée : 300 €.Il est proposé de modifier les tarifs ainsi :1 char pour la journée : 100 €Le convoi complet de 9 chars pour la journée : 700 €.Cette augmentation n'est pas énorme mais elle semble souhaitable.

> • **Gaëtan GUERIN** : s'interroge sur la possibilité d'impliquer les comités des fêtes des communes afin de pouvoir gérer cette question des chars.
>
> • **Vincent GAUDY** : souhaite plutôt s'adresser aux autres communes afin qu'une organisation plus équilibrée financièrement puisse être mise en place à l'avenir. Il charge madame BENSIALI-SARAZI Fabienne d'initier ces démarches.

Vote (unanimité constatée) : 28 pour, 0 contre, 0 abstention(s) — ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (délibération n° 2026-CM-093)

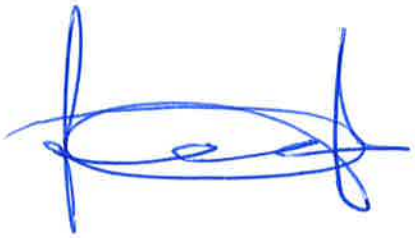
Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099

8. FIN DE SÉANCE

La séance est levée à 19h55.

Fait à Florensac, le 15/10/2026

Le secrétaire de séance
Pierre SANCHEZ



Maire
Vincent GAUDY



Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099

DÉPARTEMENT
DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT
DE BÉZIERS

VILLE DE
FLORENSAC

Mairie de Florensac

22 avenue Jean JAURES
34510 FLORENSAC

Mise en ligne le : 16/10/2026 17:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Florensac
https://www.intramuros.org/florensac/documents_administratifs/83099